

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE HAMBYE ANNEE 2022 / 26

Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux sont invités à se rassembler à la Mairie, le **jeudi 3 novembre 2022** à 20h00.

Hambye, le 22 novembre 2022.
Le Maire,



Michel VOISIN.

Affichage du compte-rendu le 10 novembre 2022.

L'An deux mil vingt-deux, le **3 novembre à 20h00**, les membres du conseil municipal de la Commune de HAMBYE, dûment convoqués par Monsieur le Maire, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Michel VOISIN, Maire de HAMBYE, pour une session ordinaire.

Etaient présents : **MMES et MM. Michel VOISIN. Isabelle RUAULT. Gérard WASCHINGER. Claudine LECERF. Jacky BRIONNE. Pascal HUREL. Nadine LADROUE-DENIS. Nathalie LE BRETON. Géraldine LEPETIT. Chantal LESAULNIER. Guillaume PEPIN. Victorien PIGNET.**

Absents excusés : Mariane CHAPON (pouvoir à Michel VOISIN).

Absent : Vincent LENGRONNE. Chantal GUILLOTTE.

Monsieur Michel VOISIN indique que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

Madame Isabelle RUAULT, désignée conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Le procès-verbal du 6 octobre 2022 est approuvé et le registre est signé en fin de séance.

OBJET : INTERVENTION DE MME CLEMENT, DELEGUEE COMMUNAUTAIRE EN CHARGE DE LA SENSIBILISATION ET PREVENTION DECHETS COUTANCES MER ET BOCAGE.

Le conseil communautaire a décidé de la mise en place de l'extension des consignes de tri à compter du 1^{er} janvier 2023. A cette date, tous les habitants du territoire national appliqueront les mêmes gestes de tri.

Les objectifs de la CMB sont : harmonisation des services, optimisation des coûts, réduction des déchets, sensibilisation, prévention et responsabilisation. Les principaux axes de sensibilisations sont l'allongement de la durée de vie des objets et le développement du réemploi.

Plus on trie, moins on enfouit et plus on recycle.

Il faut dissocier les matières avant de mettre dans le tri et ne pas imbriquer les boîtes.

Dans les déchetteries, sont déposés les encombrants. Les déchets verts peuvent également y être déposés mais le mieux est de les mettre au composteur.

Il existe un guide de tri sur internet ou en application à télécharger sur les téléphones portables : CITEO.

Un point presse sera diffusé, une lettre et un guide de tri seront déposés dans chaque foyer, des actions de sensibilisation dans les écoles seront menées et une relance de campagne de composteurs sera faite.

OBJET : RESTITUTION DES AUDITS ENERGETIQUES DE BATIMENTS COMMUNAUX.

Le SDEM a été missionné pour effectuer un diagnostic énergétique de l'immeuble de la Poste et de l'immeuble du Buhot.

Immeuble de la Poste :

1. Actuellement chauffé au fioul avec une chaudière qui a plus de 25 ans.
2. En 2012, des travaux de rénovation ont été effectués (changement de VMC, isolation des murs et des plafonds et installation de doubles vitrages).
3. Préconisations : changement de la chaudière au fioul pour une chaudière à bois granulé ou une chaudière par aérothermie.

Immeuble du Buhot :

4. Salle des associations : l'isolation des murs y est acceptable. Il est préconisé de changer les menuiseries et de remplacer les convecteurs électriques pour de plus performants. Il est également envisageable de poser des panneaux solaires.
5. Pour les 4 logements : les convecteurs électriques ne sont pas performants et les fenêtres sont à changer.

La commission travaux va demander plusieurs devis pour les fenêtres ainsi que pour une pompe à chaleur.

OBJET : REGIME INDEMNITAIRE POUR UN AGENT ADMINISTRATIF NON TITULAIRE.

En complément de la délibération n°DEL21111005 du 4 novembre 2021, concernant la mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel des agents (RIFSEEP), l'article 1 est modifié comme suit :

Article 1 : les bénéficiaires

Le présent régime indemnitaire est attribué aux agents non titulaires, titulaires et stagiaires exerçant les fonctions du cadre d'emplois concerné.

Le RIFSEEP est applicable aux cadres d'emplois suivants : techniciens territoriaux, agents de maîtrise, adjoints techniques territoriaux, rédacteurs territoriaux et adjoints administratifs territoriaux.

Les autres articles de la délibération restant inchangés. Les dispositions de la présente délibération prendront effet au 4 novembre 2022.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve cette décision.

DEL22111056 – PREFECTURE DE LA MANCHE. Reçu le 16 novembre 2022.

QUESTIONS DIVERSES.

➤ Recherche d'un médecin.

Le cabinet Laborare-conseil propose ses services pour le recrutement d'un médecin.

Une réunion va être demandée à l'ARS pour une information sur les solutions envisageables.

➤ PADD.

Il va être modifié et Monsieur CHABERT interviendra au mois de décembre.

INFORMATIONS GENERALES.

- Un logement des écoles va être raccordé à la chaudière à bois.
- Bois Mont Cauvet : Danger du pont. La CMB va faire les travaux.
- Réunion des artisans commerçants de Hambye le 22 novembre à 20h30 à la Mairie.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Signatures ↓